

PREMIER MINISTRE

COMMISSION NATIONALE DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

PREMIERE SESSION PLENIERE
DE L'ANNEE 2018
JEUDI 5 JUILLET 2018
Grande salle à manger du Ministre
Quai d'Orsay

COMPTE RENDU

établi par le Rapporteur
en application du décret n° 2014-1403 du 25 novembre 2014
(article R. 1115-14 du code général des collectivités territoriales)

CE RECUEIL COMPREND :

- Le **compte rendu analytique** des débats, comportant, outre les résumés des interventions des membres ou personnalités invitées à prendre la parole, le texte intégral du **discours introductif de Monsieur Jean-Yves LE DRIAN**, ministre de l'Europe et des affaires étrangères , président la C.N.C.D., et le contenu détaillé des interventions de **M. Stéphane TRAVERT**, ministre de l'agriculture et de l'alimentation et de **M. Jean-Baptiste LEMOYNE**, secrétaire d'Etat.
- Des **pièces annexes** pour l'information des membres de la C.N.C.D.

N.B. Les propos attribués à chacun des intervenants constituent un résumé de leur prise de parole et, sauf citation explicite, ne sont pas la reprise verbatim de leurs déclarations.

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

-

Mme Christine MORO, ambassadeur à l'action extérieure des collectivités territoriales, secrétaire générale de la C.N.C.D., ouvre la séance en saluant les deux ministres présents, les membres de la Commission et les partenaires de la C.N.C.D.

Le Ministre, en sa qualité de président de la C.N.C.D., prend alors la parole pour un discours introductif :

**Intervention de M. Jean-Yves LE DRIAN,
ministre de l'Europe et des affaires étrangères**
(Texte intégral)

Monsieur le Ministre, cher Stéphane Travert,

Mesdames et Messieurs les présidents de conseils régionaux,

Mesdames et Messieurs les présidents de conseils départementaux

Mesdames et Messieurs les maires, cher Roland Ries,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je suis très heureux de vous accueillir ce matin pour lancer cette séance plénière de la commission nationale de la coopération décentralisée. Si je n'avais pu prendre part à la précédente, j'avais cependant tenu, depuis le Maroc, à vous transmettre un message par la voix de votre vice-président, François Rebsamen. Permettez-moi donc d'avoir une pensée pour lui, qui n'a pu être des nôtres. En notre nom à tous, je lui adresse des vœux de prompt rétablissement et l'assure de notre amitié. Je souhaite, par ailleurs, la bienvenue aux douze membres nouveaux qui nous rejoignent aujourd'hui.

Il suffit de vous voir ainsi réunis, au Quai d'Orsay, pour comprendre qu'il n'y a pas lieu d'opposer la France des territoires et la France de l'international : l'attractivité et le rayonnement de notre pays se jouent aussi dans nos régions. La projection à l'international de nos territoires passe, au premier chef, par leur activité économique et leur développement touristique. Depuis l'automne dernier, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères travaille avec Business France à la mise en place de la plateforme « team export », dont le Premier ministre a dévoilé les grandes lignes à Roubaix en février. Le comité économique de

la CNCD ne s'est pas réuni depuis fin 2016. Je vous propose donc de le relancer au second semestre 2018.

Enfin, je voudrais souligner l'implication de ce Ministère dans les actions de promotion du tourisme prévues dans le cadre du Livre bleu des Outre-mer présenté, le 28 juin dernier, au Président de la République.

C'est pourtant une autre clef de l'ouverture de nos territoires sur le monde qui nous réunit ce matin : la coopération internationale décentralisée. J'y accordais beaucoup d'importance, dans une autre vie, à la mairie de Lorient et à la présidence de la région Bretagne. Les fonctions que j'occupe aujourd'hui m'y ramènent nécessairement, car l'action extérieure des collectivités locales est, en complémentarité avec notre diplomatie nationale, l'un des leviers de notre politique étrangère.

Elle est appelée à jouer un rôle de tout premier plan dans la montée en puissance de la politique française de développement et de solidarité internationale annoncée, l'année dernière, par le Président de la République devant l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'université de Ouagadougou. Il s'agit d'un engagement fort, qui nous oblige : porter à 0,55% du revenu national brut notre effort en matière d'aide publique au développement en 2022 [contre 0,43% en 2017]. En tenant compte des hypothèses de croissance actuelles, cela suppose de passer de 8,5 milliards d'euros en 2016 à plus de 14 milliards en 2022, ce qui représente une hausse sans précédent dans l'histoire récente de notre aide publique au développement.

Pour mettre en œuvre concrètement cet engagement ambitieux, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est réuni, le 8 février dernier. Plusieurs réorientations de notre politique y ont été décidées, afin de mettre cette augmentation au service d'une aide plus efficace.

D'abord, la part bilatérale de notre aide sera renforcée : nous nous sommes fixé pour objectif de consacrer à la composante bilatérale les deux-tiers de la hausse moyenne cumulée de la mission budgétaire APD d'ici à 2022.

Un tel rééquilibrage nous donnera la faculté de décider en propre de la destination de cette aide, ce que l'aide multilatérale ne permet pas. Nous pourrons ainsi cibler certains pays, qui

nous semblent devoir bénéficier en priorité de notre appui. Le CICID en a reconnu 19, auxquels se sont ajoutés depuis la Gambie et le Libéria.

Par souci de réalisme, le volume des dons par rapport aux prêts sera fortement rehaussé. C'est une manière d'adapter notre aide à ces pays que nous jugeons prioritaires, qui appartiennent tous à la catégorie des Pays les Moins Avancés (PMA), et tout particulièrement à ceux du continent africain, dont les capacités d'endettement ne permettent pas d'absorber les prêts.

Enfin, pour que la France soit en mesure de tenir ses engagements, notre stratégie sera mieux planifiée et mieux pilotée. Chaque année, un rapport fera le point sur nos avancées.

Afin de mettre en œuvre les orientations de cette nouvelle politique partenariale, nous devons associer des acteurs nouveaux, tant publics que privés, aux acteurs traditionnels du développement. Etat, collectivités territoriales, agences chargées du développement et de l'expertise internationale, organisations de la société civile, entreprises, volontaires internationaux, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, doivent agir de concert.

Je n'oublie évidemment pas la représentation nationale, qui contribue aussi à cette réflexion. Le député Hubert Julien-Laferrière ou encore Vincent Ledoux figurent parmi les plus engagés sur ces questions. Le député Hervé Berville, dans le cadre de la mission que lui a confiée le Premier ministre, travaille à un rapport qui abordera la modernisation de notre politique de développement sous l'angle de l'appropriation citoyenne et de l'implication accrue du secteur privé.

C'est enfin sur vous, élus et collectivités territoriales, que nous comptons pour mener à bien la montée en puissance et le reprofilage de notre APD. Vous avez un rôle essentiel à jouer pour sensibiliser nos concitoyens aux enjeux de l'aide publique au développement et pour mobiliser les différents acteurs de vos territoires, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé.

Je crois d'ailleurs que vous avez conscience de la responsabilité qui est la vôtre. Alors que les dernières années avaient été marquées par une baisse des fonds que les collectivités territoriales ont consacrés à l'APD, le mouvement s'est inversé. L'analyse des premières déclarations montre que l'aide versée en 2017 atteint un total de 100 M€, contre 82,9 M€ en 2016. L'aide versée aux réfugiés et migrants a augmenté de manière significative : 50 M€ en 2017, contre 35 M€ en 2016. Cette progression est le signe d'un engagement qui n'est pas

seulement financier, mais correspond aussi à votre esprit de solidarité, ainsi qu'à l'implication concrète de vos administrés. L'Europe toute entière gagnerait sans doute à s'inspirer de cette attitude. En revanche, l'APD consacrée à l'appui de vos partenariats à l'étranger n'augmente que de façon modeste : elle passe de 48 à 50,6 M€. C'est pourquoi le CICID du 8 février dernier a entériné la décision de doubler les fonds destinés au soutien à l'action extérieure des collectivités territoriales d'ici 2022. Cela signifie que seront abondés les systèmes de cofinancement mis en place à votre intention, soit à la DAECT [Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales] soit via les crédits budgétaires gérés par l'AFD.

En matière de gouvernance, de capacité de programmation et de gestion des projets, les leçons que vous avez tirées de vos partenariats de coopération décentralisée seront très précieuses pour préparer le prochain Sommet Afrique-France, consacré à la ville durable, qui se tiendra en 2020.

Afin d'aider le continent africain à atteindre les Objectifs du développement durable (ODD) fixés pour l'horizon 2030, en particulier l'ODD 11 (« villes et communautés durables ») et de développer ou faire émerger des partenariats concrets avec les villes africaines, le Président de la République a décidé d'élargir cette rencontre aux maires des grandes agglomérations françaises et africaines, ainsi qu'aux entreprises et à la société civile.

Nos collectivités, fortes de leur expérience et de leur expertise, sont les mieux placées pour aider leurs partenaires à relever les défis de l'urbanisation et à inventer les villes africaines de demain.

J'en profite pour saluer l'implication des collectivités territoriales sur la question des Objectifs du développement durable (ODD), que ce soit au Forum de haut niveau qui se tiendra à New York dans quelques jours [9 au 18 juillet 2018] que dans l'élaboration d'une feuille de route pour la France, placée sous la responsabilité conjointe de Jean-Baptiste Lemoyne et de Brune Poirson. Preuve supplémentaire de votre implication, les ODD ont été au centre des Rencontres de l'internationalisation des collectivités territoriales, organisées hier par Cités unies Frances (CUF), et dont Roland Ries nous parlera tout à l'heure.

Les collectivités territoriales, parce qu'elles agissent au plus proche des populations, jouent également un rôle très positif dans l'une des zones géographiques qui mobilise le plus notre diplomatie : le Sahel, où je me trouvais encore lundi dernier avec le président de la République, afin de travailler avec nos partenaires sahéliens à rehausser ensemble leur niveau

de sécurité et à mettre en œuvre les engagements de l'Alliance Sahel lancée il y a exactement un an à Paris.

J'ai beaucoup parlé de votre mobilisation dans les pays en développement, mais je ne saurais oublier la coopération que vous entretenez avec les collectivités territoriales européennes, puisque c'est avec elles que vous nouez les deux tiers de vos partenariats ! Vous œuvrez ainsi à renforcer les solidarités européennes et à rendre l'Europe plus concrète pour nos concitoyens.

Mesdames, Messieurs,

J'attends beaucoup des interventions qui vont suivre et de la discussion que nous engagerons tout à l'heure. Car la CNCND est, comme vous le savez, une instance de dialogue. Il n'appartient qu'à nous de développer les idées qui ajusteront encore plus finement l'action extérieure des collectivités territoriales aux évolutions du monde et à la politique que la France entend y mener.

*

Après avoir salué l'arrivée de M. Roland Ries, maire de Strasbourg et président de C.U.F., (*qui venait d'ouvrir la journée de C.U.F. « Amérique latine » à l'Hôtel de Ville de Paris - note du rapp.*), la parole est donnée au ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Intervention de M. Stéphane TRAVERT,
ministre de l'agriculture et de l'alimentation
(*Principaux points abordés, présentés par rubriques*)

Madame l'Ambassadeur,
Monsieur le Ministre, cher collègue,
Mesdames et messieurs les parlementaires,
Mesdames et Messieurs,

[CONTEXTE]

- Dix ans après les émeutes de la faim, la sécurité alimentaire mondiale reste un défi majeur : la faim touche 815 millions de personnes en 2016, soit 11 % de la population mondiale. Non seulement la faim et la malnutrition silencieuse perdure dans le monde rural, mais elle progresse dans les zones de conflits et de sécheresse. Le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde a ainsi augmenté de 38 millions entre 2015 et 2016.

- Les pays en guerre sont les premiers touchés et les situations conflictuelles entraînent des déplacements incontrôlés de populations, ce qui crée de nouvelles tensions dans les pays de destination des migrants, au Sud comme au Nord.
- Cette question se pose de manière particulièrement urgente sur le continent africain, où selon la FAO, 20 % de la population souffre de la faim. La croissance démographique de l'Afrique, dont la population devrait doubler d'ici 2050 pour atteindre près de 2 milliards de personnes, pose des défis en terme de sécurité alimentaire et d'emploi.
- Le Président MACRON, lors du discours prononcé à Ouagadougou le 28 novembre dernier, a défini le cadre des nouvelles relations de notre pays avec les pays africains, orientations qui ont été reprises dans les conclusions du CICID évoquées par le ministre LE DRIAN.
- La sécurité alimentaire et nutritionnelle est l'une de ces orientations. Il est ainsi prévu que la France renforcera son appui, notamment en Afrique et en particulier au Sahel, à un développement rural inclusif et à l'agriculture familiale, à travers une intensification agro-écologique, une amélioration de la nutrition des populations et des approches territoriales et de filière.
- **A l'occasion du Comité interministériel de la Coopération Internationale et du Développement (CICID), la France a aussi annoncé son retrait de la NASAN (Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition), dont l'évaluation de la mise en œuvre au Burkina Faso a montré un bilan mitigé.** Cette initiative, lancée en 2012 dans le cadre du sommet du G7, repose sur des partenariats public-privé en vue de faciliter les investissements en agriculture. La France a choisi de poursuivre son action en faveur de la sécurité alimentaire et ses réflexions sur de nouvelles pistes pour créer un environnement favorable aux investissements responsables en agriculture.

[DES INVESTISSEMENTS RESPONSABLES POUR GARANTIR LA SECURITE ALIMENTAIRE]

- Investir dans l'agriculture et le développement rural est en effet indispensable pour garantir la sécurité alimentaire ; mais il faut investir mieux, avec des objectifs clairs et partagés.
- Les efforts de réinvestissement dans l'agriculture, publics ou privés, ne pourront porter leurs fruits que s'ils intègrent pleinement les dimensions de responsabilité sociale et environnementale, et notamment les Directives et les Principes adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale.
- Nous savons ainsi que les investissements ne se valent pas tous. Il est important d'encourager ceux qui seront les plus à même de maintenir une activité agricole et de développer l'industrie agro-alimentaire, et ce afin de créer des emplois décents. De ce point de vue, il est prioritaire de soutenir les agricultures familiales et d'offrir de nouvelles opportunités pour les jeunes qui vont entrer massivement sur le marché de l'emploi, en particulier en Afrique ;
- il convient aussi de veiller à donner toute leur place aux femmes qui souffrent encore trop de violences et de discriminations.

[IMPORTANCE DU SECTEUR AGRICOLE]

- Le secteur agricole au sens large, productions végétales, élevage, transformation, porte des solutions : source potentielle d'emplois et de revenus pour la jeunesse, il participe au renforcement de la sécurité alimentaire ; il peut être source de richesse pour les pays producteurs ; il joue aussi un rôle majeur dans l'aménagement du territoire et il

participe au développement des zones rurales ; c'est particulièrement important dans les zones sensibles en termes de migrations et de sécurité, où maintenir un bassin d'emploi et de développement dynamique pour la jeunesse est un enjeu majeur.

- C'est pourquoi il est important de créer de la valeur ajoutée dans le secteur agricole, mais aussi d'améliorer le partage de celle-ci dans la chaîne de valeur, en particulier au profit des agriculteurs. C'est une question centrale au Nord comme au Sud.

[LES ETATS GENERAUX DE L'ALIMENTATION POUR FEDERER L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES]

- J'ai d'ailleurs pu le constater lors de l'édition 2018 du Salon International de l'Agriculture, au cours de laquelle j'ai invité mes homologues de pays tiers à participer à une conférence ministérielle dont les débats, très riches, preuve de l'intérêt de nos partenaires, étaient centrés sur les filières et la répartition de la valeur, questions qui étaient au cœur des États généraux de l'alimentation.
- Comme vous le savez, les EGA qui ont conduit, à partir de larges consultations avec l'ensemble des parties prenantes à la préparation de plans de filières par les acteurs économiques, et d'une loi en cours de discussion au Parlement, visent à relancer cette création de valeur, à en assurer l'équitable répartition, et à permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail. Il s'agit aussi par le paiement de prix justes, d'accompagner la transformation des modèles de production pour répondre davantage aux attentes et aux besoins des consommateurs et des citoyens, en privilégiant une alimentation saine, durable et accessible à tous.

[STRATEGIE DU MAA]

- Dans l'esprit des EGA, j'ai aussi souhaité que le MAA se dote d'une stratégie Europe et International, qui soit basée sur des échanges préalables avec l'ensemble de nos partenaires. Notre stratégie a été lancée présentée le 2 mars 2018 lors du SIA. Elle comprend notamment un axe, l'axe 4 qui vise entre autres à renforcer l'action du MAA auprès des pays émergents et du continent africain. Le MAA est en effet particulièrement attaché à l'articulation et la complémentarité du dialogue politique et des actions déjà menées avec les différents acteurs : le MEAE, l'AFD, mais aussi les acteurs de la coopération décentralisée.
- Pour accompagner la mise en œuvre de sa stratégie, le MAA dispose d'un réseau de conseillers pour les affaires agricoles que vous pouvez solliciter car nous avons tous à gagner à échanger et à nous coordonner, c'est l'esprit de notre stratégie .

[EXPORTER]

- L'export est aussi un des axes forts de notre stratégie à l'international et nous avons choisi de ré-orienter notre action en travaillant plus étroitement avec les collectivités territoriales.
- Le plan stratégique pour le développement des exportations et l'internationalisation des entreprises agricoles et agro-alimentaires 2018-2022, qui décline cette stratégie, met ainsi en avant le niveau régional.
- C'est dans ce cadre que nous avons décidé de créer un poste expérimental de conseiller agricole en région, dans la Région Occitanie. Pour l'instant, ce test nous donne

entièrement satisfaction et le 4 juillet ont eu lieu les premières rencontres export agricoles et agro-alimentaire d'Occitanie, qui ont rassemblé tous les acteurs de l'export.

[FORMATION]

- La formation agricole et rurale est également l'un des piliers de l'action de la France en matière agricole.
- L'Enseignement agricole français compte **plus de 800 établissements scolaires, 18 établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage ainsi que de nombreux centres de formation d'apprentis et de formation professionnelle sur l'ensemble du territoire.**
- Ce formidable maillage territorial d'enseignement touchant aux métiers de l'agriculture et du développement rural est une opportunité pour le développement agricole et rural dans chaque territoire et il est fortement engagé auprès des acteurs de la coopération décentralisée.
- A titre d'illustration, la région Bourgogne Franche-Comté entretient une coopération forte et vivace en matière de formation agroalimentaire depuis 2001 avec la Province du Cap occidental. Le Ministre de cette province était d'ailleurs en France cette semaine.
- Dans ce contexte le **Centre de formation continue (CFPPA) de Beaune, spécialisé dans la viti-viniculture**, propose des formations aux salariés viticoles sud-africains, aux techniciens du ministère de l'Agriculture de la province du Cap occidental, et met en place des échanges de stagiaires et de cadres pédagogiques en matière d'ingénierie de formation. Au total, **plus de 300 Sud-africains ont été formés en Bourgogne et près de 100 Bourguignons ont bénéficié de formations en Afrique du Sud,**
- De façon plus récente, l'Afrique du Sud souhaite élargir cette coopération à la production fromagère et notre École Nationale des Industries Laitières de Mamirolle sera mobilisée.
- Je peux citer également les **coopérations avec la Chine**, comme celle du **lycée professionnel agricole de Thuré et le Shenzen Institute of Technology dans le domaine de l'aménagement paysager**, établie depuis 2014 grâce à la sollicitation du Conseil général de la Vienne, ou celle du **lycée professionnel d'Amboise, sollicité par la région Centre-Val-de-Loire lorsque la coopération décentralisée entre cette région et la province du Hunan** a eu besoin d'une expertise dans le **domaine viticole**, qui s'est ensuite étendue au domaine équin.
- Ces exemples de coopération montrent la capacité des établissements agricoles français à accompagner les projets de coopération décentralisée des collectivités territoriales, y compris sur des sujets majeurs comme la création de valeur ajoutée.
- En matière de mobilité de la jeunesse, **le MAA est également très engagé auprès de la délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) du MEAE. Le MAA soutient ainsi la mobilisation des collectivités territoriales françaises en faveur de programmes d'échanges de jeunes de leur territoire,**

notamment les apprentis, dans le cadre de leurs partenariats avec des collectivités territoriales étrangères partenaires.

- Ainsi, le **ministère de l'Agriculture est cosignataire avec le MEAE des appels à projets « JEUNESSE »** en soutien à la coopération décentralisée. Celui-ci est largement diffusé dans tous les établissements de l'enseignement agricole et largement soutenu et relayé par les chargés de mission de coopération internationale basés dans les DRAAF/DAAF (SRFD/SFD) et les animateurs des réseaux géographiques du MAA.
- Ces partenariats en matière de formation professionnelle sont essentiels au **développement économique** des territoires du Nord comme du Sud et notamment en faveur de **l'employabilité des jeunes**.
- Enfin, pour ce qui concerne plus particulièrement **l'Afrique**, zone géographique prioritaire au vu des enjeux de faim dans le monde et de mouvements de populations, **le MAA s'engage auprès des pays africains** pour :
 - soutenir les réformes des dispositifs de formation agricole et rurale ;
 - Intensifier la mobilité réciproque des étudiants et enseignants ;
 - Co-construire un réseau Afrique-France de formations croisées et de doubles diplômes pour l'avenir des filières agricoles, d'élevage, forestières et agroalimentaires ;
 - et enfin soutenir les jeunes agriculteurs, éleveurs, transformateurs, entrepreneurs africains grâce à une pré-incubation de leur projet en France et une incubation en Afrique.
- Dans ce contexte, les collectivités territoriales peuvent être des acteurs majeurs pour accompagner l'Enseignement agricole français dans la mise en œuvre de ces engagements.

[TERRITOIRES]

- Je souhaiterais aussi évoquer avec vous l'appel à projet « *Alimentation et agriculture durables* » que nous avons lancé avec M. LE DRIAN.
- Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre international des Objectifs de développement durable des Nations unies, ainsi que dans le cadre du Nouvel agenda urbain, qui insiste sur le rôle majeur des collectivités locales dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la transition vers des systèmes alimentaires durables. Au niveau national, il s'inscrit dans le cadre des États généraux de l'alimentation et du Programme national de l'alimentation. En effet, à travers leur rôle notamment dans la planification urbaine, la restauration scolaire et collective, l'éducation, les marchés publics, les collectivités disposent de nombreux outils pour influencer sur leur système alimentaire et encourager la transition vers une alimentation saine, de qualité, accessible à tous et durable.
- L'objectif est de soutenir des projets de coopération entre collectivités françaises et étrangères autour du thème des systèmes alimentaires durables (allant de la production agricole à la gestion des déchets alimentaires) et de construire les réponses les plus adaptées à leur territoire tout en bénéficiant de l'expérience de chacun. L'éventail des champs d'actions possibles s'étend de la réalisation de diagnostics alimentaires territoriaux, à la valorisation des circuits courts dans l'approvisionnement, l'éducation

à l'alimentation, la justice sociale et l'accessibilité de l'alimentation, ou encore la préservation de systèmes alimentaires résilients.

- La campagne de sensibilisation a permis de mobiliser 8 collectivités territoriales (communes, conseil départemental, conseil régional...), qui bénéficieront d'un accompagnement financier de la DAECT pour des projets portant essentiellement sur l'amélioration et la diversification des productions et la structuration de filière. Ces projets sont localisés principalement en Afrique (Mali, Togo, Niger, Bénin, Congo, Madagascar) ; un projet concerne l'Arménie.

[CLIMAT]

- Mesdames et Messieurs, un autre des défis majeurs de notre temps que je souhaitais aborder avec vous, c'est le défi climatique. L'engagement dans la lutte contre les changements climatiques reste plus que jamais d'actualité malgré les positions prises par certains pays. Le secteur agricole peut être porteur de solutions à ce défi.
- L'initiative *4 pour 1000, les sols pour la sécurité alimentaire et le climat* initié par le MAA lors de la COP 21 a ainsi pour objectif d'accroître la séquestration du carbone dans les sols agricoles avec 3 principaux résultats : assurer la sécurité alimentaire en accroissant la fertilité des sols ; adapter l'agriculture au changement climatique ; contribuer à l'atténuation du changement climatique. Cette initiative a été retenue dans l'agenda mondial pour l'action climatique ou partenariat de Marrakech pour l'action climatique. Elle s'est vu décernée, par le *World Future Council*, le prix de la politique d'avenir. L'initiative compte actuellement 150 membres dans son consortium et près de 280 partenaires dans le monde.
- La France continue de soutenir cette initiative et elle souhaite la voir engager à court terme des actions concrètes et financées visant à faire évoluer les pratiques des agriculteurs et appuyer les politiques agricoles et climatiques, ainsi que la lutte contre la dégradation des terres. Les collectivités territoriales peuvent tout à fait rejoindre cette initiative car l'échelon territorial est essentiel pour mener des actions concrètes et diffuser les pratiques les plus adaptées localement en faveur des sols.

[CONCLUSIONS]

- Si les territoires les plus fragiles sont délaissés, si les activités agricoles ou pastorales ne permettent plus aux populations de vivre décemment, ces territoires risquent de devenir des foyers de pauvreté, d'insécurité et d'émigration incontrôlée.
- **Assurer le maintien d'une activité agricole et développer les transformations agro-alimentaires au niveau des territoires peut contribuer à fournir des emplois, en particulier aux jeunes, à fixer les populations rurales, et augmenter leur niveau de vie.**
- Il y a donc un véritable enjeu à assurer le développement des territoires ruraux, en accompagnant les territoires les plus fragiles, dans une logique de solidarité avec le monde urbain. Les acteurs de la coopération décentralisée y ont toute leur place.
- Il est bien entendu nécessaire que les différents acteurs agissent de manière coordonnée. La réunion de la CNCD aujourd'hui est une occasion de partager nos visions, nos expériences, et d'améliorer encore notre coordination.

- C'est à cette condition que nous parviendrons à atteindre les objectifs de développement durable, à éliminer la faim et la malnutrition, et à relever le défi climatique.
- Je vous remercie de votre attention.

*

Mme Christine MORO précise qu, dans le cadre de l'appel à projets évoqué par le ministre, 245 000 euros de subventions ont été accordés pour 17 projets, d'un montant total d'1,6 million. Le nombre de réponses a été relativement limité mais augmentera sans doute lors des prochaines éditions.

M. Roland RIES, *maire de Strasbourg et président de Cités unies France*, parlant aussi au nom de *Cités et Gouvernements locaux unis (C.G.L.U.)*, rappelle la légitimité reconnue des collectivités territoriales depuis la COP 21, dont la coopération est un « impératif catégorique » en complémentarité avec les relations diplomatiques. On ne s'interroge plus sur ce point, c'est désormais chose acceptée par les pouvoirs publics. Toutefois, on a pris un peu de retard sur la question de la « territorialisation » des Objectifs du Développement Durable (O.D.D.). On a bien des expériences, des voies nouvelles, mais d'autres pays sont allés plus vite et il convient de les rattraper avec des objectifs clairement identifiés, les évaluations nécessaires et une vérification de l'opérationnalité de ces objectifs, ce qui sera discuté à New-York le 16 juillet 2018. On a donc une feuille de route. A nous, en lien avec l'Etat, de les mettre en œuvre. Les « *trends* » naturels nous conduisent à des impasses : problèmes de financement, de flux migratoires, guerres sectorielles, terrorisme... Il conclut en citant le rôle de l'A.F.C.C.R.E. et salue les collectivités impliquées dans l'action internationale. Il suggère aussi que dans le cadre des *consultations citoyennes sur l'Europe*, la dimension de l'A.I.C.T. soit bien prise en compte. Il termine son propos en évoquant la question, très actuelle, de la régulation des dépenses locales avec les 322 collectivités incluses dans ce dispositif, rappelant les propos tenus au Premier ministre à Dijon sur ce sujet. Il faut que l'on puisse prévoir un traitement à part pour les dépenses d'A.I.C.T., pour éviter de décourager les initiatives dans ce domaine.

(M. Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat, arrive à 10h45).

*

Une **première phase de débat** s'ouvre alors sur les différents points abordés par le Ministre :

M. Jean ROATTA, *maire-adjoint de Marseille, représentant l'Association des Maires de France*, évoque les 33 « groupes Pays » actifs au sein de *Cités unies France*, recommandant de s'appuyer sur le réseau que constituent leurs présidents qui représente « un potentiel énorme ». Il note que C.U.F. s'est « dépoussiérée » et qu'ont été reçues 187 délégations représentant 42 pays.

M. Jérôme AUSLENDER, *maire-adjoint de Clermont-Ferrand, représentant France Urbaine*, aborde lui aussi la régulation des dépenses locales sur une progression plafonnée à 1,2 % (des dépenses de fonctionnement – *note du rapp.*), alors qu'il est déjà difficile de faire dans le contexte actuel. Il évoque l'expérience du réseau des « villes Michelin » rassemblant les forces vives de territoires se rattachant à cette tradition industrielle. Après 4 ans de baisse continue des financements, on est arrivés « à l'os ». Il est même difficile de maintenir les

actions existantes au moment où les collectivités territoriales ont besoin de se faire entendre sur la scène internationale.

M. Jean-Claude DARDELET, *vice-président de Toulouse métropole, représentant France Urbaine*, affirme la nécessité de maintenir les budgets et insiste sur les aides extérieures. Ce « pacte financier », s'il doit comptabiliser les fonds européens, le ferait alors en notre entière défaveur.

M. Jérôme CHARTIER, *premier vice-président de la Région Île-de-France, représentant Régions de France*, remercie de l'avoir convié et fait part de deux réflexions :

- la circulaire du 24 mai 2018 poserait quelques difficultés, en comportant « une forme d'encadrement un peu stricte » et il serait intéressant d'examiner les modalités de « coopérations de droit privé » dans certains pays ;

- les coopérations existantes sont marquées par « énormément de dispersion ».

Ceci étant dit, il rappelle qu'en Île-de-France, il y a 579 collectivités concernées et il souhaiterait qu'au-delà des Groupes Pays de C.U.F. il y ait des ententes territoriales de manière à harmoniser et à donner de la cohérence à l'AECT. Il souhaiterait une rencontre annuelle sous l'égide du préfet de région et conclut en saluant les actions du Quai d'Orsay, de son secrétaire général et de l'ensemble des services.

Mme Jocelyne BOUGEARD, *représentant l'A.F.C.C.R.E.*, après avoir évoqué les propositions faites le 14 juin à l'échelon européen en ce qui concerne le nouveau cadre des actions extérieures, demande un soutien actif du ministère pour les coopérations difficiles (Mali, Turquie,...), rappelle les conférences organisées dans les régions, à un niveau de proximité, insiste sur les questions d'égalité femmes-hommes et la nécessité de réactivité face aux situations d'urgence relatives aux réfugiés et migrants. L'A.F.C.C.R.E. prendra toute sa part dans les *consultations citoyennes* et leur exploitation à partir d'octobre prochain.

Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères précise, à la lumière du débat qui a précédé, les questions suivantes :

1. La circulaire du 24 mai 2018 a été prise dans un contexte particulier, où il convenait de rappeler le droit face à des situations diplomatiques où certaines initiatives pouvaient aller contre les engagements de la France ; s'il y a par ailleurs des problèmes, il est tout à fait possible « d'y regarder de plus près ».
2. Sur la base des observations de M. CHARTIER et de la situation au Mali où la coopération était la plus intense, il y a bien lieu de s'interroger sur la dispersion des actions et la question de la cohérence.
3. A propos de l'observation de M. RIES, sur « la légitimité qui est derrière nous », c'est vrai. Les perspectives sont inversées, dès lors que l'on peut justement trouver une cohérence suffisante.
4. Sur le pacte financier, c'est en effet une question très sensible. Cela vaut mieux que la baisse pure et simple des dotations, mais il faut en effet faire attention à une conception étriquée et dissuasive, surtout en ce qui concerne les fonds européens. Il faut éviter des reculs tout en pratiquant une bonne gestion.
5. Sur les *Groupes Pays* il est d'accord et verrait bien le Sahel comme laboratoire pour de meilleures pratiques.

A ce propos, **M. RIES** signale la création d'un Groupe Sahel sur les 5 pays concernés. **M. ROATTA** se dit d'accord pour que ces pays constituent un laboratoire. **M. CHARTIER** rappelle le « retour des régions » au Sahel, mais pose la question à la fois de la pertinence de l'échelon national et l'éventuelle particularité de l'engagement de l'Île-de-France. **Le**

Ministre souligne pour sa part l'ampleur de la mobilisation pour le Sahel, qui présente un caractère global et se monte à 7 milliards d'euros, pour montrer « qu'il y a une alternative ».

Il est alors procédé à un **deuxième tour de questions**.

Mme Sladana ZIVKOVIC, *représentant le vice-président Rebsamen*, se réjouit de l'excellente collaboration avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et demande que soit précisée la lettre de mission des conseillers diplomatiques des préfets de région (C.D.R.P.). Ces personnalités hautement qualifiées sont bien placées pour coordonner sans danger, dans le sens de l'Etat. Elle évoque les questions liées à l'agriculture et à l'alimentation, les pôles de compétitivité, le besoin de mutualisation, pouvant donner lieu à des « mini C.N.C.D. » au plan régional, ainsi qu'une concertation avec les opérateurs, y compris à l'échelon territorial.

Mme Constance de PELICHY, *maire de la Ferté Saint-Aubin, représentant l'A.M.F.*, se rattache à l'intervention de Mme BOUGEARD sur le cadre financier prévisionnel européen, notant que s'il y a bien une ligne dotée d'1,5 milliard d'euros pour les organisations de la société civile, il n'y a pas de ligne propre aux autorités locales. Celles-ci devront se situer dans le cadre d'appels à projets géographiques. Quelle négociation est possible à cet égard dans le cadre du « trilogue » qui s'annonce ?

*

M. Maurice GOURDAULT-MONTAGNE, *secrétaire général du ministère de l'Europe et des affaires étrangères*, est alors invité à prendre la parole pour exposer les orientations de ce département ministériel en matière d'action extérieure des collectivités territoriales. Il confirme que l'ensemble de ses services ont l'instruction permanente de travailler avec les collectivités territoriales et illustre ce propos en prenant l'exemple de la *XXVème Conférence des ambassadeurs et ambassadrices* qui se tiendra fin août 2018. Il y aura comme d'usage et suivant la logique du guichet unique une séance de « *speed dating* » ouverte à 600 entreprises et pilotée par région, un dîner de travail avec le Secrétaire d'Etat le lundi 27, enfin le vendredi 31 août, des visites en région seront organisées pour des groupes d'ambassadeurs qui iront rencontrer les acteurs régionaux. Le Secrétaire général se dit également favorable à une révision de la lettre de mission des conseillers diplomatiques, ainsi que le souhait en a été exprimé par plusieurs membres de la Commission.

M. TRAVERT évoque le rôle des attachés agricoles ; un conseiller a été nommé à titre expérimental en Bourgogne Franche-Comté et il est envisagé de faire de même dans la région Occitanie.

M. LE DRIAN précise qu'au plan européen on n'est qu'au début des discussions pour le cadre financier de programmation 2021-2028, les propositions de la Commission peuvent être revues. Il conclut sur le fond en déclarant : « *vous voyez bien que la coopération décentralisée se diffuse à l'intérieur de cette maison* ».

M. Jean-Baptiste LEMOYNE, *secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères*, introduit son propos, en déclarant que « tout ayant été dit, il se concentrera sur le reste ». La vision est là. Il y a un réengagement en ce qui concerne l'aide au développement, à la fois en augmentant la part des ONG, mais aussi celle des collectivités territoriales, irriguant nombre de pays, ce qui fait une très belle carte.

Il y a dans ce contexte des échéances très importantes à préciser, dont la rencontre Afrique-France des villes durables, pour des filières d'excellence, et y faire entendre une voix particulière (cf. le rapport de M. Akim OURAL sur le numérique). Sur ce sujet, il y a à faire prendre en compte, entre une « voie asiatique » gérée par les Etats et des conceptions reposant seulement sur le privé, un concept plus humaniste dont nous sommes porteurs. Il y aura un segment dédié à ces questions au sein de la Conférence des Ambassadeurs.

Il convient aussi de prendre en compte d'une manière plus automatique l'expérience des *Groupes Pays*. On doit les associer systématiquement lors de l'organisation de visites ministérielles.

Sur la question des financements et de la « règle des 1,2 % » le message a été bien noté. Il faudra organiser la « clause de revoyure » (question que M. LEMOYNE a abordé avec le ministre des comptes publics) et nous étudierons la mise en place du « 1 % transports » avec Elisabeth BORNE, ce type de financement permettant des actions très concrètes.

Il faut aussi porter cette *belle flamme de la francophonie*, où nous nous sommes peut-être moins projetés dans les derniers temps. Il existe de bonnes actions extérieures francophones, mais on peut davantage mettre l'accent sur ce domaine.

Enfin, il y a lieu d'insister sur le rôle de nos *oultre-mer*, qui font que nous sommes un « *pays-archipel* », un « *pays-monde* ».

Le secrétaire d'Etat conclut en remerciant pour le travail fait et la « dimension humaine forte qui existe entre nous », soulignant l'engagement à cet égard de François REBSAMEN.

(Fin de la première partie / Pause)

Mme Christine MORO ouvre la deuxième partie de la session et appelle les questions suivantes :

- **Approbation du P.V. de la séance du 9 novembre 2017** : ce compte rendu est **approuvé**.
- **Mandat du vice-président (durée et renouvellement futur)**. Mme MORO rappelle les dispositions de l'article R. 1115-8 du C.G.C.T. et la succession des vice-présidents depuis l'entrée en vigueur de ce texte, suite aux recommandations du rapport Laignel : mandat de M. BACHY au titre des régions et remplacement par M. François REBSAMEN, proposé en mars 2016 par l'Association des Maires de France et installé lors de la séance du 4 juillet 2016. Après discussion avec le vice-président en exercice et avis de la Commission permanente en date du 31 mai 2018, la solution suivante est proposée : M. REBSAMEN poursuivra ses fonctions jusqu'à la première plénière de 2019, ce qui correspond d'ailleurs à la durée de 3 ans du mandat des membres de la C.N.C.D. et la prochaine nomination sera dévolue à l'Assemblée des Départements de France, suivant le principe de rotation entre les associations participant au choix du vice-président. **Cette solution est approuvée**.
- **Rapport d'activité de la Secrétaire générale de la C.N.C.D.** Un rapport détaillé sera envoyé aux membres. Mme MORO commente les principaux points qu'il aborde :

- **Assises et Rencontres** organisées durant cette période, suivant le calendrier approuvé par la C.N.C.D. et pour la plupart en lien avec C.U.F. : Haïti, Madagascar, Chine, France-Balkans, Roumanie (rencontre de Sinaia), Pologne, Ukraine.
- **Appels à projets de la D.A.E.C.T. et F.I.C.O.L.**

La **D.A.E.C.T.** pour cette année a lancé l'appel « généraliste » 2018 et l'appel « Jeunesse IV ». Tous les comités pour les appels bilatéraux ont été menés à bien.

La **F.I.C.O.L.**, gérée par l'A.F.D. et un comité auquel participe la D.A.E.C.T., a été légitimée par le C.I.C.I.D. de 2016, et voit ses interventions, touchant plutôt les infrastructures, monter en puissance, pour arriver à 8 millions d'euros en 2018. Les pays les plus concernés sont Madagascar, le Sénégal, le Burkina Faso et le Mali, ces deux derniers en très forte progression.

- **Travail juridique.** Ces questions vont être abordées dans la séance en cours, sous le double aspect de la circulaire du 24 mai 2018 et du Guide juridique.
- **Chantiers.** M. Akim OURAL a présenté son rapport sur le numérique le 3 juillet au Secrétaire d'Etat et le commentera plus tard dans la séance.
- **Comité économique.** Le deuxième semestre 2018 devrait être marqué par la relance de cette instance. Pour en définir la date et le contenu, il serait souhaitable que les membres de la C.N.C.D. fassent part de leurs retours et de leurs attentes.

L'ensemble des points abordés sont approuvés par la Commission.

*

M. Eric FERRI, *Ministère de l'Intérieur-DGCL*, fait la point du travail accompli par la D.G.C.L. (notamment M. FERRAILLE) et la D.A.E.C.T. pour aboutir à la **circulaire du 24 mai 2018, sur le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales**, co-rédigée par les deux ministères, actualisant la circulaire de 2001 sur la « coopération décentralisée », dépassée sur de nombreux points par les évolutions de la législation et de la jurisprudence et n'abordant que les coopérations sur conventions. Elle se substitue à la circulaire de 2015, qui demandait à être précisée en fonction de configurations diplomatiques d'actualité. Cette instruction, à la rédaction de laquelle ont participé plusieurs services du ministère de l'Intérieur, permettra aux préfets de veiller à la légalité des initiatives dont ils ont connaissance et de rappeler le cas échéant au respect des engagements internationaux de la France. Mme MORO souligne que cette circulaire fait bien ressortir que les collectivités territoriales ne sont pas limitées pour mener leurs actions extérieures aux domaines qui sont de leur compétence en interne..

M. Pierre POUGNAUD, *rapporteur général de la C.N.C.D.*, présente le **Guide juridique** qu'il a été chargé de rédiger, en dialogue avec les associations de collectivités et sur la base de « questions fréquemment posées », ainsi que la **Brochure simplifiée** qu'il en a tirée pour les

usages plus quotidiens. Il souligne que le Guide et la circulaire du 24 mai 2018 s'éclairent mutuellement, l'une étant destinée à l'exercice du contrôle de légalité par les préfets et l'autre à l'ensemble des usagers : les collectivités et leurs services, leurs réseaux et les porteurs de projets, mais aussi les postes diplomatiques et la communauté du savoir. Le Guide intervient dans une période où le droit de l'action extérieure des collectivités territoriales est relativement stabilisé, mais il est destiné le cas échéant à faire l'objet de rééditions ou mises à jour ultérieures en cas d'évolutions nouvelles. **Le Guide et la Brochure sont approuvés.**

*

M. Arnaud MAGNIER, *secrétaire général des Consultations citoyennes sur l'Europe auprès du Ministre de l'Europe*, présente l'état d'avancement des **Consultations citoyennes**, projet faisant suite aux discours d'Athènes et de la Sorbonne du Président de la République et destiné à faire ressortir le vrai questionnement des peuples à propos de l'Europe. Cette opération de grande ampleur est menée simultanément dans les 27 pays avec une méthodologie commune et une organisation commune. Les conclusions en seront rapportées au Conseil européen du 14 décembre. Le secrétariat général s'appuie sur les porteurs de projets et, pour la France, 400 projets sont d'ores-et-déjà engagés et 232 menés à leur terme. On est donc plus qu'à mi-parcours. Une rencontre est simple à labelliser et à organiser. Les porteurs de projets peuvent compter sur le soutien du secrétariat général qui procédera ensuite à une restitution générale à l'ensemble des partenaires français.

*

M. Akim OURAL présente à la Commission la teneur de son rapport au ministre « **Vers un modèle français de villes intelligentes partagées** ». Il remercie tout d'abord la C.N.C.D. qui a été à l'origine de ce projet, en constituant un Groupe de travail, et tient à se placer dans le temps de l'action qui est celui des collectivités territoriales. Les stratégies qu'il propose concernent principalement les citoyens mais doivent être aussi utiles à la coopération décentralisée des collectivités territoriales. Il situe ensuite sa démarche par rapport à l'initiative *French Tech* de Fleur PELLERIN, et plaide pour un modèle intégré, dans lequel les territoires sont responsables des écosystèmes numériques, espaces d'incubation et lieu d'émergence d'une intelligence collective.

Pour rédiger son rapport, il a procédé à une centaine d'auditions et ses recommandations s'inscrivent autour du concept d'une *ville connectée, durable et solidaire*, alors qu'actuellement les sujets sont trop souvent segmentés (social, développement durable, etc.).

La production française est-elle exportable ? Il pense que dans un climat de concurrence très active, il y a une place qui correspond à un équilibre harmonieux entre le modèle du « bloc asiatique » centré sur les équipements et un modèle américain mettant l'accent sur les plateformes.

Il résume ses 20 propositions, organisées sur 3 piliers :

- Les infrastructures (capacité d'innovation des industriels, urbanisme reposant sur des éco-quartiers, plateformes),
- Les espaces, notamment les métropoles, objets de labellisation, mais aussi les « tiers-lieux » (cf. les *Actors spaces* californiens),
- La formation, l'inclusion et la démocratie (« qu'elle soit intempestive ou créative »).

Comment partager ? Le modèle français n'est pas monobloc, d'où le rôle central des collectivités territoriales et de leurs coopérations. Se pose la question de la Francophonie, centrale et souvent oubliée dans le monde numérique. Il conclut en évoquant les classements internationaux de villes et la nécessité d'être présents dans le peloton de tête.

Mme Christine MORO remercie M. OURAL, précisant que ce rapport est une première étape, qu'il sera diffusé et que le groupe de travail veillera à le perfuser dans nos coopérations, en collaboration avec les autres ministères intéressés.

*

M. Patrick AUDEBERT, *secrétaire général adjoint de la C.N.C.D.*, présente le très dense **calendrier des Assises** :

- au 2^{ème} semestre 2018, Japon à Kumamoto et Chine à Toulouse,
- au 1^{er} trimestre 2019, Roumanie, Sénégal et Vietnam,
- au 2^{ème} semestre 2019, Israël, Sahel, Arménie, Maroc.

Mme SEVRIN, pour C.U.F., ajoute les rencontres Mexique et Liban. Les Assises et Rencontres du second semestre 2018 sont approuvées, en revanche le grand nombre d'Assises et de Rencontres prévues en 2019 appelle un examen lors de la prochaine CNCD.

*

Un débat final s'ouvre alors, auxquels participent :

M. Jean-Claude DARDELET, *de France Urbaine*, qui évoque, retour de Montréal, les questions de francophonie et « *Bleu, Blanc, Tech* ».

Mme Geneviève SEVRIN, *directrice générale de C.U.F.*, qui détaille l'initiative « *fonds d'appui aux collectivités territoriales* », pour renforcer l'ingénierie en amont des projets et la recherche des partenaires.

Mme Jocelyne BOUGEARD, *de l'A.F.C.R.R.E.*, qui souligne l'urgence politique autour des *Consultations citoyennes*, la nécessité de « valoriser ce qui existe », évoque l'Université du C.C.R.E. en octobre 2018 et l'importance de toucher les « publics les plus éloignés » sur les enjeux frontaliers et européens.

Mme Christine MORO conclut la séance, remerciant à cette occasion l'équipe de la D.A.E.C.T. et en premier lieu Patrick AUDEBERT, et évoquant certaines pistes d'avenir, notamment le « 1% transports » et la reprise des travaux du Comité économique.

(clôture de la session à 13 h 05)
